

---

# Juge-arbitre de compétition par équipes

---

## Juge-Arbitre JAE1 – Niveau Régional

Il est compétent pour diriger, sur le territoire de la ligue à laquelle il appartient, toute rencontre par équipes de niveau départemental ou régional, à l'exception des championnats prénationaux.

Tout Juge-Arbitre doit être majeur. Toutefois, un jeune encore mineur peut suivre les formations et passer les épreuves permettant d'acquérir la qualification ; il obtiendra la qualification de Juge-Arbitre le jour où il atteindra la majorité légale.

### Compétences requises :

Les règles du jeu : L'arbitrage en 255 questions

Règlements Administratifs : Statuts et Règlements Fédéraux : Titre quatrième : chapitres I et II.

Règlements Sportifs : Article 1 à 43. exceptés ceux concernant les épreuves individuelles, et articles 80 à 103.

Règlements des championnats par équipes de la ligue ou du comité.

Guide : Le Juge-Arbitre d'une rencontre par équipes.

*Tous les 4 ans maximum, participation à une séance de perfectionnement technique avec étude de cas.*

## Juge-Arbitre JAE2 – Niveau championnat de France

Il est compétent pour diriger, sur le territoire de la ligue à laquelle il appartient, toute rencontre par équipes de niveau régional ou national, à l'exception de la Première Division.

Le candidat doit être titulaire de la qualification JAE1 depuis un an minimum et avoir juge-arbitré au moins deux rencontres.

### Compétences requises :

Les mêmes que pour la qualification JAE1

*Tous les deux ans maximum, participation à une séance de perfectionnement technique avec étude de cas.*

## Juge-Arbitre JAE 3 – Niveau National

Il est compétent pour diriger, sur le territoire national, toute rencontre nationale par équipes.

Le candidat doit être titulaire de la qualification JAE2 depuis 3 ans minimum et avoir juge-arbitré au moins 2 rencontres de championnat national par an. La candidature doit avoir reçu l'avis favorable du Président de la Commission Régionale d'Arbitrage et du Président de la ligue et être présentée, par écrit, à la Commission Fédérale d'Arbitrage.